

LE MOT DU RELAIS

Depuis le 1er janvier 2015, chaque salarié doit ouvrir son **compte personnel de formation** (qui remplace le DIF), compte qui sera alimenté chaque année en crédit d'heures utilisables pour suivre des formations. A ce jour 1 million de français ont déjà ouvert leur compte. Et vous ?

Le relais vous propose une assistance pour vous aider dans cette démarche au cours de trois séances, retrouvez les dates et plus d'information dans la rubrique « A vos agendas ».

Retrouvez, également dans ce numéro, toutes les informations sur le **pique-nique annuel**, et des informations complémentaires sur la dématérialisation des salaires.

Toute l'équipe du relais

A vos agendas

Le RAM vous propose plusieurs dates à noter dans vos calendriers.

Vendredi 29 avril - jeudi 19 mai et lundi 30 mai 2016
entre 9h30 et 11h15 :

RENCONTRES avec une Conseillère Emploi Formation de la MIFE 74
« *Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi* »

La loi du 5 mars 2014, portant sur la réforme de la formation continue a notamment rendu le salarié acteur de son avenir professionnel. Ainsi chaque salarié a le droit d'être informé, conseillé, accompagné tout au long de sa vie professionnelle dès l'âge de 16 ans et ce jusqu'à l'âge de la retraite.

Vous vous interrogez sur :

- Comment évoluer dans mon parcours ?
- Comment me maintenir dans l'emploi ?
- Pourquoi faire reconnaître mes acquis ?
- Comment acquérir de nouvelles compétences ?
- Pourquoi et comment progresser professionnellement ?
- Vers quoi se réorienter ?

Lors des permanences, une Conseillère Emploi Formation répondra à vos questions et éventuellement vous aidera à ouvrir votre compte CPF. Il vous suffira de vous munir de votre N° de Sécurité Sociale, de votre adresse mail, et éventuellement de votre crédit d'heures.

Inscription auprès du relais

TROT TIN RAM

Relais itinérant
Assistants
Maternels
& Parents

Accueil téléphonique l'après-midi :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 13h30 à 15h

Entretien sur rendez-vous :
du lundi au vendredi

Animations collectives : le matin

ANIMATRICES

Marie-Luce PERDRIX
Marie-Jo PETRINI

ASSISTANTE

Laurence VALENTIN

TROT TIN'RAM

40, chemin de la Tonnelle
(derrière la Poste)
74150 VALLIERES
Tél.: 04 50 66 54 76

Mail : ram@cc-canton-rumilly.fr
www.cc-canton-rumilly.fr

A vos agendas (suite)

Jeudi 16 juin 2016 : *PIQUE-NIQUE à Rumilly*

Lieu : Parc du centre de loisirs « DOMINO » à Rumilly (Avenue Franklin Roosevelt)

Accueil : à partir de 10h30

Animation : de 11h à 11h30. Céline NOEGELEN Artiste, musicienne, partagera son univers de chansons et musiques.

Organisation : buffet canadien, chacun apporte ce qui est nécessaire pour les enfants et une préparation de son choix à partager entre adultes. Le relais se charge des boissons, verres, assiettes et couverts.

Inscription auprès du Relais (prévoir une autorisation parentale par enfant si ce n'est déjà fait).

Du lundi 01/08/16 au vendredi 12/08/16 inclus : *FERMETURE ESTIVALE du Relais*

Infos partenaires

PAJEMPLOI : Dématérialisation des bulletins de salaire

En novembre 2015 (voir notre Trott'Infos n°42) nous vous informions de la dématérialisation, à compter du 01/01/2016, des bulletins de salaire suite à l'ordonnance du 18 juin 2015 portant sur la simplification des déclarations sociales des employeurs.

L'entrée en vigueur de cette disposition est initialement prévue au 01/01/2016. Toutefois, une période de transition est mise en place sur l'année 2016, afin de permettre aux salariés de se familiariser avec ces nouvelles fonctionnalités, la dématérialisation est donc décalée au 1er janvier 2017.

► **Mise en œuvre du dispositif**

1- Pré-inscription de tous les salariés sur le site internet Pajemploi

Afin de faciliter la mise à disposition des bulletins de salaire (BS) dématérialisés, l'ensemble des salariés, non inscrit à ce jour, sera désormais pré inscrit sur le site internet. Des identifiants et mots de passe leur seront communiqués par courrier, leur permettant de bénéficier des avantages de l'espace personnel en ligne, et notamment l'accès aux BS dématérialisés.

Cette opération aura lieu courant avril.

2- Choix du format du bulletin de salaire

Actuellement, les salariés reçoivent leur BS sous forme papier.

A partir du mois d'avril, l'envoi du BS sera positionné par défaut comme étant dématérialisé. Le salarié aura la possibilité jusqu'au 13/05/2016 de modifier ce choix et d'opter pour un BS papier sur son **espace personnel**.

L'absence d'action du salarié sur son compte induira automatiquement confirmation de la dématérialisation du BS. Ce dernier sera mis à disposition sur l'espace personnel du salarié sur le site internet Pajemploi 24H après le traitement de la déclaration de l'employeur*.

En parallèle, le salarié recevra un courriel l'informant de la mise à disposition du BS sur son espace personnel (dispositif également valable pour les déclarations rectificatives).

Les salariés ayant fait le choix d'un BS papier auront également accès à la version dématérialisés via leur espace personnel du site internet Pajemploi.

* le traitement d'une déclaration tient compte de la date de paiement du salaire.

Ex : le 31/03, l'employeur fait la déclaration de salaire du mois de mars.

- Il indique une date de paiement au 31 mars, le BS sera disponible le 01/04.*
- Il indique une date de paiement au 5 avril, le BS sera disponible le 06/04.*



COMPTINE



**Mon oiseau se pose
sur les doigts de ma main**
(agiter les mains et doigts pour imiter les ailes de l'oiseau)

**Le petit gourmand
picore tout le grain**
(frapper légèrement les extrémités de 2 ou 3 doigts dans la paume de la main)

**Mon oiseau s'endort
Dans le creux de ma main**
(reposer sa tête penchée sur les deux mains jointes)

**Le petit frileux
reste jusqu'au matin**

**Mon oiseau s'éveille
Prisonnier de ma main**
(Relever la tête)

**Il s'enfuit bien vite
Il est déjà très loin**
(agiter les mains et doigts pour imiter les ailes de l'oiseau)



3- Envoi regroupé des bulletins de salaire

Pour ceux qui auront choisi le maintien du BS sous sa forme papier, **deux phases** sont prévues au cours de l'année 2016 :

▪ 1^{ère} phase : Envoi mensuel à partir d'avril 2016

A compter du mois de avril 2016, l'édition des BS se fera le dernier vendredi du mois suivant le mois de la période d'emploi, sachant qu'il convient de rajouter un délai d'acheminement postal de 5 jours environ.

Ex : Les BS pour les déclarations du mois d'avril 2016 seront édités le dernier vendredi du mois suivant la période d'emploi soit le 27/05/2016, et les salariés les recevront à compter du 2/06/2016.

▪ 2^{ème} phase : Envoi trimestriel à partir d'octobre 2016

Sur le dernier trimestre 2016, l'envoi des BS sera effectué trimestriellement avec un envoi regroupé des bulletins du 4^{ème} trimestre 2016 (octobre, novembre, décembre) à la fin du mois de janvier 2017.

Ainsi, à la fin de la période transitoire, pour les périodes d'emploi déclarées à partir de janvier 2017, il n'y aura plus d'envoi papier. Le BS dématérialisé sera dès lors généralisé pour l'ensemble des salariés.

► Plan de communication

1- Communication auprès des salariés

Dès le 7 avril 2016 un courrier nominatif sera adressé à l'ensemble des salariés qui n'ont pas activé leur compte sur le site internet Pajemploi. Ce courrier leur communiquera un identifiant et un mot de passe de préinscription.

A compter du 11 avril 2016, un courrier spécifique sera envoyé aux salariés avec le bulletin de salaire de mars 2016.

Ce courrier présente l'ordonnance de 18 juin 2015 ainsi que la mesure dérogatoire à la dématérialisation du bulletin de salaire pour l'année 2016.

2- Communication auprès des employeurs

Une communication sera faite au cours du mois d'avril 2016 pour les informer de la mise en place effective de la dématérialisation et de la nouvelle politique d'envoi des BS papier si ce choix est retenu par leur salarié sur 2016. Ce message leur indiquera également, l'emplacement de mise à disposition les bulletins de salaire dans l'espace employeur.



CALENDRIER DES ANIMATIONS COLLECTIVES

HORAIRES

Bibliothèques et Médiathèque

9h30 - 10h15

Merci d'être ponctuels !

HORAIRES

Animations Vallières - Rumilly

Accueil : à partir de 9h30

Départ : jusqu'à 11h15

RAPPEL : les places en animation sont comptées,
faites-nous part de toute absence afin que d'autres collègues en bénéficient !

AVRIL

Jeudi 28 Animation Vallières
Vendredi 29 Animation Vallières /
Création CPF MIFE 74

MAI

Lundi 02 Animation Vallières
Lundi 09 Animation Vallières
Jeudi 12 Animation Vallières
Vendredi 13 Animation Rumilly
Mardi 17 *Bibliothèque Saint-Eusèbe*
Jeudi 19 Animation Vallières /
Création CPF MIFE 74
Vendredi 20 *Médiathèque de Rumilly*
Lundi 23 Animation Vallières
Jeudi 26 *Bibliothèque de Hauteville-sur-Fier*
Jeudi 26 Animation Vallières
Vendredi 27 Animation Rumilly
Lundi 30 mai Animation Vallières /
Création CPF MIFE 74

JUIN

Jeudi 02 Animation Vallières
Vendredi 03 Animation Vallières
Vendredi 03 *Bibliothèque Bloye*
Lundi 06 Animation Vallières
Vendredi 10 Animation Rumilly
Lundi 13 Animation Vallières
Jeudi 16 Pique-nique Rumilly
Vendredi 17 Animation Vallières
Lundi 20 Animation Vallières
Mardi 21 *Bibliothèque Saint-Eusèbe*
Jeudi 23 Animation Vallières
Vendredi 24 *Médiathèque Rumilly*
Lundi 27 Animation Vallières
Jeudi 30 Report Pique-nique
(en cas d'intempéries le 16/06)
JUILLET
Vendredi 01 Animation Rumilly

Pour les animations à Vallières : S'inscrire au préalable 1 fois tous les 15 jours

Nous remercions chaque assistant maternel de remettre un exemplaire de cette lettre d'informations à chacun de ses parents employeurs.

Prévoir des chaussons ou des chaussettes pour tous, un tablier de protection ou un grand tee-shirt usagé pour les activités salissantes des petits !

Retrouvez
tous les Trott'infos sur le site
www.cc-canton-rumilly.fr